

## **UNE NOUVELLE ALLIANCE FRANCO-QUÉBÉCOISE**

Aux termes de leurs entretiens qui se sont tenus les 22 et 23 mai 2003 à Québec, dans le cadre des rencontres annuelles alternées des premiers ministres de la République française et du Québec, les premiers ministres Jean-Pierre Raffarin et Jean Charest font part de leur volonté commune de sceller une nouvelle alliance franco-québécoise, et ont adopté à cet égard le présent relevé de décisions.

Attentifs aux mutations qui ont façonné et modelé la coopération entre la France et le Québec au fil des ans, les premiers ministres ont pris acte :

- du caractère direct et privilégié de cette relation et de l'ambition toujours intacte d'en préserver la singularité et d'en promouvoir la richesse ;
- du développement continu de la coopération franco-québécoise dans l'ensemble des secteurs de l'activité humaine ;
- de l'existence d'un dispositif politique et administratif unique qui a joué un rôle décisif dans la stimulation et la vitalité des échanges ;
- du dynamisme des villes, des régions et des collectivités territoriales qui accompagnent désormais le coopération entre la France et le Québec ;
- de leur appartenance commune à une Francophonie vivante, ouverte sur les cultures, soucieuse de la promotion du français et de la défense des droits fondamentaux et des libertés démocratiques ;
- de la nécessité d'une mondialisation humanisée et ouverte à la promotion de la diversité culturelle ;

- de la nécessité de promouvoir certains domaines de coopération qui engagent d'ores et déjà l'avenir et de faire franchir à la coopération une nouvelle étape qui permettra à la France et au Québec, ensemble, de s'ouvrir à l'Europe et aux Amériques pour y illustrer leur créativité commune et répondre plus efficacement aux nouveaux défis du monde actuel.

Dans cette perspective, les chefs des gouvernements français et québécois ont décidé de placer leur rencontre sous deux axes prioritaires : le développement économique et régional et la promotion de la diversité culturelle et de la langue.

## **1. Le développement économique et régional**

### ***La vitalité des échanges économiques***

La France et le Québec constituent l'un pour l'autre des marchés aux multiples possibilités. Les entreprises françaises ont déjà fait du Québec leur porte d'entrée privilégiée en Amérique, et plus de la moitié des sociétés françaises implantées au Canada ont choisi le Québec.

Les premiers ministres entendent conjuguer leur action pour favoriser les investissements et les échanges entre entreprises françaises et québécoises. Ils se réjouissent du succès du « Carrefour mondial des PME » Futurallia 2003 auquel ils ont assisté à Québec, et qui réunissait plus de 700 entreprises. Au moins 200 entreprises françaises et québécoises ont entamé des démarches de partenariat à cette occasion, entre elles ou avec des entreprises d'autres régions du monde.

À cet égard, ils se sont réjouis de la conclusion d'un protocole de coopération visant l'implantation prochaine à Québec d'un bureau de Futurallia. Ce bureau va assurer notamment le suivi des partenariats d'affaires, la promotion de Futurallia sur le territoire nord-américain et la participation des PME québécoises aux prochaines éditions de Futurallia.

Les premiers ministres se félicitent par ailleurs de la signature d'une Déclaration commune dans le domaine du tourisme, dont les régions pourront bénéficier.

Les premiers ministres saluent le bilan et les retombées positives des Rencontres technologiques, des Rencontres industrielles et missions d'entreprises soutenues par le programme UBI-France/Québec, des missions réalisées dans le cadre de la coopération avec les régions françaises ainsi que l'évolution positive des investissements entre le Québec et la France.

### ***Le développement régional***

Le développement territorial et la coopération décentralisée accompagnent désormais la coopération entre les gouvernements de la France et du Québec.

Tout en se réjouissant des plans d'action signés au cours des dix dernières années entre six régions françaises et la Délégation générale du Québec à Paris, les premiers ministres souhaitent que s'engagent les efforts nécessaires au développement de relations plus étroites entre les régions québécoises et les collectivités territoriales françaises ayant des intérêts réciproques.

Les premiers ministres retiennent le principe de la création d'un fonds franco-québécois au service des projets d'intérêt commun issus d'initiatives régionales.

Les premiers ministres se félicitent de la tenue en Aquitaine, les 13 et 14 novembre 2003, des deuxièmes Ateliers de la coopération décentralisée, signe tangible que la coopération franco-québécoise peut aujourd'hui se déployer dans toute la diversité de ses formes.

## **2. La promotion de la diversité culturelle**

Depuis la rencontre alternée des premiers ministres de décembre 1998, le Québec et la France, grâce notamment à la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint sur la diversité culturelle, se sont engagés dans une action

commune visant à promouvoir l'adoption d'un instrument international en vue d'assurer aux États et aux gouvernements le droit d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques culturelles. Les premiers ministres se réjouissent des résultats obtenus sur la scène internationale par cette action concertée.

Les premiers ministres se félicitent de la décision prise par le Conseil exécutif de l'UNESCO de porter la question de l'instrument international à l'ordre du jour de la prochaine Conférence générale, en octobre 2003. Ils affirment leur volonté de mettre en œuvre les moyens à leur disposition pour que la Conférence générale de l'UNESCO puisse adopter cette convention au plus tard en 2005.

Les premiers ministres réaffirment leur attachement solidaire à un modèle social et culturel qui assure d'abord et avant tout la protection et la promotion de la diversité culturelle, comme celle des droits de l'homme et des travailleurs ainsi que la sauvegarde de l'environnement. À cet égard, la France et le Québec n'accepteront pas de prendre des engagements de libéralisation susceptibles de mettre en péril la capacité des États et des gouvernements à soutenir la culture.

Les premiers ministres conviennent de la nécessité de poursuivre, dans les semaines et mois à venir, les travaux conjoints d'expertise, de consolider l'action déjà entreprise au sein de la Francophonie et de mener ensemble des actions de promotion de la diversité culturelle dans des pays tiers.

Aussi, dès novembre 2003, le Québec et la France entendent exprimer leurs positions sur les principes d'une future convention internationale sur la diversité culturelle à l'occasion du Forum social européen à Paris et dans le cadre de la Foire internationale du livre de Guadalajara au Mexique, dont le Québec est l'hôte d'honneur.

### ***La promotion du français***

La défense et la promotion de la diversité linguistique à l'échelle internationale constituant un impératif de leur engagement en faveur de la diversité culturelle, les premiers ministres conviennent d'élaborer une stratégie concertée visant la promotion de la qualité du français dans l'administration publique, au sein des organisations internationales, sur Internet ainsi que le maintien du français comme langue du travail dans une économie ouverte.

À cet égard, les premiers ministres se réjouissent des discussions en cours entre le groupe québécois *Érudit* et le ministère français de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, dans le but de créer un portail en français de diffusion des publications scientifiques. Ils voient dans cette avancée la première étape d'un réseau de portails accessibles à l'ensemble du monde francophone.

Les premiers ministres sont par ailleurs convenus de poursuivre leur action pour la promotion du français dans les Amériques.

### **3. Autres enjeux majeurs**

#### ***L'éducation et la mobilité des jeunes***

Les premiers ministres ont pris acte des priorités de coopération retenues par les ministres de l'Éducation visant à stimuler la mobilité étudiante et professorale, la diffusion en français des résultats de la recherche scientifique, la formation professionnelle, la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage et l'échec scolaires.

Ils soulignent l'importance de la coopération universitaire franco-québécoise mais souhaitent qu'un plus grand nombre de Québécois se tournent vers le système universitaire français.

Ils se réjouissent dans cette perspective du renouvellement en mars dernier de l'accord sur le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise. Faisant suite aux discussions menées à l'occasion de la visite au Québec, en mars 2003, du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, M. Luc Ferry, le gouvernement français facilitera et améliorera les conditions d'accueil des étudiants québécois en France dans le cadre du programme national de bourses pour les étudiants étrangers. L'aide des régions de France pourra également jouer un rôle additionnel ou complémentaire.

Les premiers ministres se sont réjouis de la signature du nouveau Protocole d'entente de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, organisme phare de la coopération qui célèbre cette année le 35<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Les premiers ministres se félicitent que ce nouveau protocole de l'Office favorise

une plus grande ouverture vers la coopération avec des pays tiers tout en gardant le cap sur la mise en valeur des intérêts franco-québécois.

### ***La santé***

Tout en constatant la qualité des travaux de l'Observatoire franco-québécois en santé et solidarité dont ils appellent la poursuite, les premiers ministres souhaitent une accentuation des échanges de coopération portant sur les problématiques reliées à l'organisation territoriale des services de santé, les urgences hospitalières et l'évolution des pratiques. Une attention particulière sera également accordée aux questions touchant le grand âge ainsi que la prévention et la lutte contre les différentes formes de cancer.

### ***La modernisation de l'État***

La modernisation des administrations publiques repose notamment sur l'utilisation des technologies de l'information pour la prestation des services publics et sur la formation continue des ressources humaines. Les premiers ministres souhaitent que les deux gouvernements poursuivent une réflexion commune sur l'émergence et la mise en œuvre des outils liés au « gouvernement en ligne » et s'engagent dans des actions nouvelles de coopération assurant la protection des renseignements personnels.

Les premiers ministres demandent la réorientation du programme d'échanges de fonctionnaires vers les jeunes fonctionnaires. Ils appellent de leurs vœux la signature et la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un accord entre l'École nationale d'administration publique du Québec et le Centre d'études européennes de Strasbourg.

### ***Le développement durable***

Le Québec et la France désirent approfondir leur engagement en faveur du développement durable en entreprenant des travaux en ce sens au sein de la Francophonie. Ils expriment le souhait de partager leurs politiques, leurs actions et leurs expériences respectives concernant le nécessaire équilibre entre la prospérité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

### ***L'immigration***

Les premiers ministres se réjouissent que le Québec constitue la première destination de l'émigration française, avec plus de 3 000 arrivants par année. Ils ont convenu d'intensifier leur collaboration afin de faciliter davantage l'intégration des nouveaux arrivants français. En collaboration avec les ordres professionnels et les autres instances concernées, ils souhaitent accélérer la reconnaissance des acquis professionnels et des diplômes. Une attention particulière sera également apportée au conseil et à l'information fournis aux candidats à l'émigration vers le Québec.

### ***Le patrimoine et les lieux de mémoire***

Les premiers ministres appellent de leurs vœux la signature prochaine d'une convention franco-québécoise en matière de patrimoine et de lieux de mémoire.

Le 24 mai 1603, à Baie-Sainte-Catherine, Samuel de Champlain foulait le sol de la Nouvelle-France pour la première fois et prenait contact avec la population amérindienne. À quelques heures du rappel de cette rencontre historique, les deux premiers ministres souhaitent que cette célébration soit le début d'un travail de collaboration pour marquer l'œuvre majeure de Champlain.

Ils forment le vœu que les acteurs de la relation franco-québécoise, dont la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, contribuent à préparer les célébrations du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville de Québec en 2008, donnant ainsi la pleine dimension à cet événement qui place la Ville de Québec au cœur de la Francophonie du continent américain et rappelle le rôle central qu'elle doit y jouer.

## **4. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**

Les premiers ministres félicitent le Secrétaire général Abdou Diouf qui, en janvier 2003, prenait ses fonctions à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie et lui expriment tout leur appui pour son action déterminée en vue d'assurer le suivi du Sommet de Beyrouth, notamment en matière de

diversité culturelle, de démocratie, de droits de la personne et pour l'enseignement du français, langue commune qui est le ciment de la Francophonie.

Les premiers ministres affirment l'importance qu'ils attachent à la préparation du Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Ouagadougou, en 2004, sur le thème de « Francophonie : espace solidaire pour un développement durable ». Et ils s'engagent à approfondir la concertation entre leurs gouvernements afin d'assurer la réussite du Sommet en contribuant au développement d'une vision partagée dans l'espace francophone pour faire face aux défis de la mondialisation.

Les premiers ministres, à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de la Ville de Québec par Samuel de Champlain, souhaitent que les États et gouvernements de la Francophonie accordent pleine considération à la proposition que le premier ministre du Québec transmettra au Secrétaire général de l'OIF, selon les modalités habituelles, d'y tenir en 2008 le XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

## **5. Les dispositifs de coopération franco-québécoise**

Les deux premiers ministres se sont réjouis du succès des programmes de coopération conduits au cours des dernières années par la Commission permanente de coopération franco-québécoise et par le Groupe franco-québécois de coopération économique. Ils font appel à ceux-ci pour qu'ils traduisent dans les meilleurs délais les priorités fixées, et qu'ils prennent toutes les mesures visant à optimiser les résultats.

## **6. Prochaine rencontre**

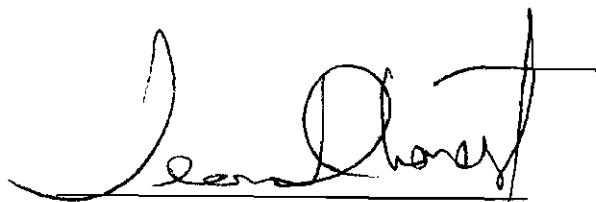
À l'issue de leur rencontre, les deux premiers ministres tiennent à saluer la contribution décisive à la vitalité de la coopération des Associations Québec-France et France-Québec, de même que celle des Groupes d'amitié parlementaire et sénatoriale français et québécois.

Ils conviennent que leur prochaine rencontre annuelle, s'inscrivant dans le cadre des rencontres alternées des premiers ministres, se tiendra à l'automne 2004 en France.

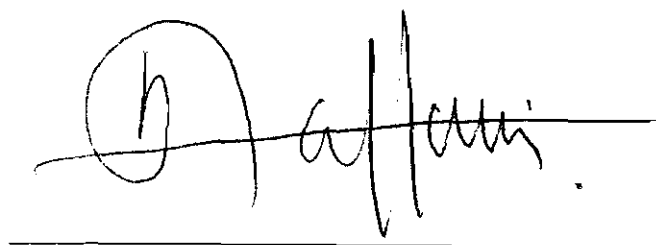
Fait à Québec, le 23 mai 2003

Le premier ministre du Québec,

Le premier ministre de la  
République française,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', written over a horizontal line.

Jean Charest

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Raffarin', written over a horizontal line.

Jean-Pierre Raffarin